

DISTORSION SÉMANTIQUE DE L'USAGE DU PARTICIPE DANS LE CONTINUUM DU FRANÇAIS IVOIRIEN

Yao Charles BONY

Université Peleforo Gon Coulibaly – Côte d'Ivoire

bony.yao@yahoo.fr

Résumé : La langue française est devenue progressivement le bien commun de toute la communauté francophone. Langue imposée par le colonisateur, elle sert de moyen de communication pour tout usager appartenant à cette communauté. Quittant le lit de la métropole, cette langue sera en conflit avec d'autres langues. Dans ce brassage linguistique, il s'opère une violation des principes classiques qui caractérisent la langue française. On parle d'appropriation du français de la communauté francophone. Ce faisant, en Côte d'Ivoire, la langue française connaît diverses subversions dans son usage, surtout dans l'usage du mode participe. Forme verbale non finie, le participe, défini comme les canons du bon usage par les puristes et les législateurs, rencontre des bouleversements lexicaux dans le continuum du français ivoirien particulièrement à l'oral. Cette plurivocité sémantique constitue une entrave dans le système éducatif. La présente étude montrera d'une part les aspects morphologiques du mode participe et d'autre part la résémantisation du participe dans le continuum du français ivoirien.

Mots-clés : participe, sémantique, langue, français, continuum

Abstract: The French language has gradually become the common good of the entire Francophone community. Language imposed by the colonizer, it serves as a means of communication for any user belonging to this community. Leaving the bed of the metropolis, this language will conflict with other languages. In this linguistic mix, there is a violation of the classical principles that characterize the French language. We are talking about the appropriation of French from the Francophone community. In doing so, in Ivory Coast, the French language knows various subversions in its use, especially in the use of mode participates. An unfinished verbal form, the participle, defined as the canons of good usage by purists and legislators, encounters lexical upheavals in the continuum of Ivorian French, especially in spoken form. This semantic plurivocality is a hindrance in the education system. The present study will show on the one hand the morphological aspects of the mode participates and on the other hand the resémantisation of the participle in the continuum of the Ivorian French.

Keywords: participle, semantics, language, French, continuum

Introduction

À l'instar des autres modes, le mode participe est perçu comme le mode le plus difficile de la grammaire française. Sa difficulté d'emploi relève de ses variations morphosyntaxiques et de ses usages dans les énoncés. Ce qui laisse paraître ce mode constitue comme un morceau de bravoure de la grammaire

française selon M. Arrivé et al, (1986, p. 26). En effet, la complexité des règles d'accord liées au mode participe marquée par sa variation désinentielle lui confère le caractère de bête noire pour les apprenants de la langue française. Le français, langue impérialiste et commune à l'espace francophone, a connu ses lettres de noblesse au XVII^e siècle grâce aux orfèvres du bon usage que sont Malherbe et Vaugelas. Proscrivant les mots d'emprunts latins, ces puristes et législateurs du français ont su l'enrichir en la dotant d'une forme stable. Toutefois, en imprégnant les communautés où l'hégémonie de cette langue s'est avérée, elle s'est muée sans se débarrasser de ses canons, de son identité et de sa norme. Par ailleurs, elle « s'adapte à différentes niches écolinguistiques, s'acclimata, se transforme, prend racine » (L.-J. Calvin, 2010, p. 122). En Côte d'Ivoire, le français, en contact avec les langues locales, connaît un avatar à partir de certains idiomes à travers la diglossie qui y prospère. Ainsi, les Ivoiriens s'approprient le français en l'adaptant à leur sensibilité, un moyen de communication indispensable aux besoins de l'expression d'une pensée ivoirienne. Comment se présente cette altérité discursive à travers l'usage du participe ? Dans une démarche argumentative et prenant appui sur la grammaire prescriptive, cette réflexion se conduira dans une perspective à la fois descriptive et énonciative pour montrer finalement d'une part les aspects morphologiques du mode participe et d'autre part la résémantisation de ce mode dans le continuum du français ivoirien.

1. Les aspects morphologiques du mode participe

Le participe se caractérise par « des formes verbales dépourvues des catégories de la personne, du nombre et dans une large mesure du temps » tel que le stipule P. Imbs (1960, p. 158) . Par ailleurs, sa particularité réside dans ses règles d'accord vu la complexité qui se présente pendant son usage. Selon M. Grevisse (2016, p. 698) : « le participe est la forme adjectivale : il participe de la nature du verbe et de celle de l'adjectif ». De ce qui précède, il importe d'observer la structuration du mode participe.

1.1. La structuration du mode participe

Le mode participe offre deux temps : le participe présent et le participe passé. Le participe présent se caractérise par la désinence ~**ant** commune à tous les verbes. Il se matérialise ainsi : **thème + ant**. Invariable, le participe présent garde toujours ses propriétés verbales. Ces exemples permettent de bien l'apprécier :

(E1) : « La nuit **précédant** la fête des Ostensions, Saint-Junien s'emplit des voix des ancêtres Armand et Junien. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 19)

(E2) : « Un jour, **fuyant** la classe, l'enfant disparut dans la forêt. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 15)

(E3) : « Des rayons de lumières se croisaient dans les coins de ses yeux, faisaient jaillir des bouquets de flammes, **éclairant** son visage. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 22)

Les mots en gras sont des participes présents du fait de la marque désinentielle ~ant. Ils ont tous une fonction verbale en ce sens qu'ils ont chacun un sujet référentiel. Le participe présent « précédant » a pour sujet réel ou propre « la nuit ». Il est relié directement au participe. C'est la construction la plus usuelle dans un énoncé. S'agissant du participe présent « fuyant », le sujet du verbe de la principale est aussi celui du participe. En d'autres termes, le participe partage son thème avec le verbe de la proposition principale. Il n'a pas de sujet propre. La réécriture de cette phrase se présente ainsi : Un jour, l'enfant fuyant la classe / l'enfant disparut dans la forêt. L'on perçoit aisément le double usage du sujet « l'enfant » qui embrasse les deux verbes « fuyant / disparut ». Quant au participe présent « éclairant », il est rattaché au substantif « des rayons de lumières ». Les catégories morphologiques du genre et du nombre du sujet n'affectent pas le participe. Selon les principes grammaticaux, l'invariabilité du participe a été fixée au XVII^e siècle. F. Brunot (1969, p. 354) note à cet effet que « l'Académie française décida qu'on ne décline plus les participes actifs, depuis le 3 juin 1676 ». Cette décision est relative à la nuance entre le participe présent et l'adjectif verbal. De ce qui précède, l'on peut retenir que le participe présent est un temps du mode participe. Il se caractérise par sa désinence ~ant et par son invariabilité. Par ailleurs, il garde toujours ses fonctions verbales. Qu'en est-il du participe passé ?

Le participe passé combine deux fonctions : celle de l'adjectif et celle du verbe. Ses principales caractéristiques résident d'abord, dans ses infirmités désinentielles (~e, ~i, ~s, ~u, ~t.), ensuite, dans sa variabilité dans les règles d'accord et enfin dans ses diverses formes (simple, composée et surcomposée). Ces différentes caractéristiques se déclinent comme l'exposent les exemples ci-après :

(E4) : « J.-C. me promenait à travers ces rues de forêts **recréées**, devant les vitrines des magasins **décorées** aux couleurs de la fête et aux symboles de la foi. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 17)

(E5) : « Au moment où nous revenions au village, des gouttes de pluie **avaient commencé** à écraser sur le sol. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 16)

(E6) : « Elle se tenait seule, sur les marches de l'église, la luciole que j'**ai vue** hier, toujours dans sa tunique en bure ; et la masse de clôture des Ostensions allait prendre fin. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 23)

(E7) : « Elle me préparait à ma première participation quand la guerre **est venue** nous gommer de la terre. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 117)

(E8) : « Marie-Chantal m'aurait paru encore plus belle si son visage **avait été sculpté** à mon goût. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 53)

Les participes passés « créées » et « décorées » représentent la forme simple de cet aspect verbal. Ils se construisent sans auxiliaire. Par cet usage, ils arborent les qualités adjectivales. Dans cette perspective, M. Riegel et al. (1994, p. 343) attestent que « le participe passé employé sans auxiliaire peut jouer le rôle d'un adjectif qualificatif ». Plus loin, ils indiquent que « le participe passé à valeur adjectivale peut être épithète du nom ». De ce fait, ils sont variables. Les groupes nominaux « ces rues de forêts » et « les vitrines des magasins » transposent leurs

marques flexionnelles à savoir le féminin / pluriel aux participes adjectivés. Ainsi, le participe passé « recrées » se compose de : **recréé** + **e** + **s**. On note dans la structuration de ce participe le radical (recréé) à qui on adjoint le genre féminin (e) et le nombre (s) qui sont les éléments flexionnels. Comme dans le précédent, le participe passé « décorées » s'écrit de la manière suivante : décoré + e + s. L'accord du participe passé de forme simple s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte.

Les participes passés « avaient commencé » et « aie vue » et « est venue » représentent la forme composée caractérisée par la présence d'un auxiliaire (avoir / être). La structure grammaticale de cette forme se présente de la sorte : auxiliaire + participe passé. J.-C. Chevalier et al. (1964, p. 328) insistent que « seuls avoir et être se construisent avec le participe passé du verbe auxilié. L'emploi de l'un ou de l'autre dépend de la construction de la forme verbale ». Vu la construction de ce temps du participe, il convient de dire qu'il garde son statut verbal.

Le participe passé « avait été sculpté », du point de vue grammatical, dénote de la forme surcomposée. Selon J.-C. Chevalier et al. (1964, p. 330), « une forme verbale est surcomposée lorsqu'elle comprend un participe passé précédé d'un double auxiliaire ». Telle que défini par les puristes, le participe passé mis en relief répond à ce critère. Il se constitue ainsi : avait + été + sculpté. Le double auxiliaire ou encore « auxiliaire composé » au dire de M. Riegel et al. (1994, p. 252), est « **avait été** » et le participe passé est « **sculpté** ».

L'accord du participe passé de forme composée est beaucoup plus complexe. En règle générale, le verbe s'accorde en personne et en nombre avec le sujet unique. Cette norme ne régit toujours pas dans l'accord du participe passé. M. Riegel et al. (1994, p. 348) en donnent la justification quand il écrit que « l'accord du participe passé est conditionné par les cadres syntaxiques ». Il en résulte que l'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir présente deux cas. Il peut être invariable ou variable. J.-C. Chevalier et al. (1964, p. 386) précise cet accord en ces termes : La règle d'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir est surtout une règle orthographique. Elle est fondée sur l'ordre des mots. La place que le complément d'objet direct occupe par rapport au participe passé commande les variations de celui-ci. Si le complément d'objet direct est placé avant le verbe, le participe passé s'accorde avec lui en genre et en nombre ; s'il est placé après, le participe passé reste invariable.

À l'analyse, l'accord du participe passé se perçoit comme la mise en adéquation des marques du genre et du nombre entre le participe passé et le nom auquel il se rapporte dans le discours. Il faut retenir que le mode participe présente deux temps. Il s'agit du participe présent caractérisé par la désinence ~ant et invariable, puis du participe passé marqué par ses formes diverses, par ses variétés flexionnelles et par sa complexité dans les règles d'accord. La taxinomie du mode participe ayant été élaborée selon les canons, il importe d'observer sa syntaxe.

1.2 Les usages du participe

J. Dubois et al. (2002, p. 477) définissent l'emploi comme « toute utilisation d'un item grammatical ou lexical, ou de tout type de phrase dans un acte de parole ». Il s'agit de la charge qu'un mot entretient avec les autres mots dans la phrase. Le participe, en tant que forme verbale et adjectivale, obéit à ce critère syntaxique, comme opéré dans les phrases suivantes :

(E9) : « Revenu au village où nous l'attendions, **angoissés** et **désespérés** de ne pouvoir organiser la grande fête de génération que nos parents préparaient depuis sept ans pour nous faire entrer dans la classe des hommes... » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 15)

(E10) : « Mes pensées erraient, **chevauchant** montagnes, mers et nuages, **allant** se poser sur le visage de Marie-Chantal. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 34)

(E11) : « **Troublé**, je dis à nouveau que j'étais heureux de l'entendre, et la remerciai de m'avoir appelé » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 36)

(E12) : « C'est tout ce que tu as à me dire ? me demanda-t-elle, **choquée**. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 39)

(E13) : « Je courus dans le couloir, escaladai les escaliers quatre à quatre et vint le décrocher, **essoufflé**, le cœur battant. » (*L'amour est toujours ailleurs*, p. 75)

Les participes « angoissés » et « désespérés » sont reliés par un relateur appelé coordonnant. Dans l'exemple (E9), il s'agit de la coordination et. Adverbe de liaison, ce monosyllabe se place entre les deux participes passés. L'écriture syntaxique se présente ainsi : participe + coordonnant + participe. La conjonction n'est exprimée qu'une seule fois entre les deux items ayant le même référent non répété. J.-C. Chevalier et al. (1964, p. 405) diront en substance que : « le coordonnant doit unir des éléments de même nature et donc former des constructions symétriques ». Sur ce principe, la coordination permet à ces deux éléments mis en relief de garder leur autonomie ou encore de garder leur sens. M. Grevisse (2016, p. 127) indique, dans cette structure copulative, que « les faits sont simultanés ou successifs et s'ajoutent l'un à l'autre ». J.-C. Chevalier et al (1964, p. 108) argumentent que « cette forme d'expression met en exergue la clarté, la précision ou encore l'explicité d'un énoncé afin de donner une lisibilité dans ce que l'on dit ». De ce qui précède, l'on dira que le participe peut être coordonné.

Les participes « chevauchant » et « allant » à l'opposé des participes « angoissés, désespérés » ne sont reliés à aucun élément grammatical. En revanche, leur agencement se fait par l'emploi de la virgule, à l'absence d'élément relateur. Cet élément de ponctuation marque la disposition côte à côte des items convoqués. La construction syntaxique donne : **participe + virgule + participe**. Ce modèle scriptural, d'après M. Arrivé et al (1986, p. 360), « est un procédé de mise en relation de phrases ou de constituants ». Dans cette même perception, M. Riegel et al. (1994, p. 519) parle de « combinaison de propositions, mais aussi des syntagmes et des mots ayant même fonction ». Cet usage a un caractère énumératif. Il traduit la célérité, la simultanéité et du rythme à l'action. Les faits

évoqués sont autonomes et distincts. Le participe, dans cette structure syntaxique, est dit juxtaposé.

Les participes « troublé », « choquée » et « essoufflé » se particularisent par leur position dans l'énoncé. Ils sont soit en début de phrase, soit en fin de phrase ou encore à l'intérieur de la phrase séparés des autres termes de la phrase. Ils sont dénommés par M. Riegel et al, par le vocable de « modificateur ». Leur « [...] position détachée est matérialisée, à l'écrit, par la virgule » M. Riegel et al, 1994, p. 190)). Tout en marquant la pause, la virgule constitue le lien entre les termes. Il isole l'item aux groupes fonctionnels. Le participe « troublé » est détaché en début de phrase. On dit qu'il est antéposé. S'agissant du participe « choquée », il est mis en fin de phrase. Dans ce cas d'espèce, il s'agit de la postposition du participe. Quant au participe « essoufflé », il se positionne à l'intérieur de la phrase. Le constituant ainsi isolé est encadré par deux virgules. Il est intercalé. Les diverses positions du participe dans l'énoncé indiquent une qualité en les faisant fonctionner comme un adjectif qualificatif. Ces participes par leur mode d'articulation dans la phrase induisent une emphase qui permet d'insister sur le constituant mis en retrait. L'élément, en position détachée, est un apport informationnel, permettant d'orienter l'interprétation du locuteur. Le participe, dans cette construction, marque l'apposition. En définitive, la syntaxe du participe s'opère de plusieurs manières. Il s'agit de la coordination, de la juxtaposition et de l'apposition. Ces articulations du participe permettent aux locuteurs d'exprimer leurs impressions et leurs sentiments dans les énoncés.

La morphologie du participe a permis de définir sa structuration et ses usages tels que fixés par les puristes du bon usage. Les canons codifiés depuis le XVII^e siècle en sont l'identité. Pour ce mode, il ressort qu'il présente deux temps distincts à partir de leurs désinences : le participe présent et le participe passé. Dans les énoncés, le participe arbore diverses constructions syntaxiques. Il peut être coordonné, juxtaposé et apposé. Ces critères constituent la norme dans le français standard. Or ce français n'est pas l'apanage des seuls Français mais il est utilisé par l'ensemble des peuples qui ont le français comme langue officielle. En Côte d'Ivoire, particulièrement, le mode participe connaît une réadaptation sémantique dans son expression.

2. La résémantisation de l'emploi du participe dans le continuum du français ivoirien

L'expansion du français a commencé par la colonisation et l'appropriation de cette langue au sein des pays soumis à l'influence de la France. En Côte d'Ivoire particulièrement, le français connaît une adaptation pour véhiculer le rapport des Africains francophones à leur univers. On parle de français normé ivoirien, de français populaire ivoirien et de nouchi. Dans le cadre ce travail, il s'agit du français ivoirien qui constitue un continuum. Il convient, pour nous, d'indiquer quelques notions sur le français ivoirien, d'établir les particularités de ce continuum et d'en observer le participe.

2.1 *Quelques notions sur le français ivoirien*

Le français ivoirien est une forme d'expression qui trouve ses fondamentaux dans le français standard. Le caractérisant ivoirien n'est qu'une démarcation d'avec le français de France tel qu'imposées par les institutions scolaires. Certains linguistes, dans leurs recherches, ont émis des esquisses de définitions afin de mieux apprécier cette notion de français ivoirien. Relativement au réinvestissement du français dans l'espace ivoirien, A. Laurent (2014, p. 4) parle « d'appropriation du français par les Ivoiriens ». Cette appropriation n'est pas une démarcation avec la langue française normée, ni une rupture avec les principes du bon usage. De fait elle est une adaptation aux différentes niches écologiques des Ivoiriens, une marque de fierté de l'Ivoirien dans le but de conserver et de renforcer son identité. N.K. Jérémie (2008, p. 53), quant à lui, le qualifie « d'expression ésotérique ». En réalité, cette forme d'expression est réservée à une population cible, en un mot, à des initiés dont le décodage ne cause aucune ambiguïté. La construction du discours renferme des idiomes français enrobés de touche sémantique. P.K.K. Adou (2014, p. 8) conçoit le français ivoirien comme une expression « calquée sur les langues ivoiriennes ». Ce type de français sur l'espace ivoirien est dévolu aux cadres moyens et aux personnes n'ayant pas fait d'études supérieures. Il se décline en une pluralité d'usages. Selon S. Lafage (2008) « c'est le français du peuple. C'est celui qui réellement nous identifie et brise les barrières tribales et les particularismes ». Le français ivoirien est le lieu de rencontre des caractéristiques lexicales et morphologiques du nouchi et du français populaire ivoirien, mais également sa structure syntaxique sous-jacente et calquée sur celles des langues locales ivoiriennes.

Il faut noter que le français ivoirien n'est pas une autre réécriture de la langue française. C'est un concept né de l'imagination créatrice des Ivoiriens dans le but d'engendrer un moyen de communication qui fédère toutes les couches sociales qui structure la population hétéroclite ivoirienne, de marquer leur pensée dans le but de s'affirmer et de s'identifier des autres peuples qui ont en commun le français. La langue française, rappelons-le, est une langue d'emprunt et par conséquent étrangère. Son usage est circonstanciel, ciblé. Il n'est donc pas permanent. Elle s'emploie dans les espaces institutionnels et administratifs. De ce fait, il importe d'indiquer quelques particularités de ce continuum.

2.2 *Les particularités du français ivoirien*

Le français ivoirien se situe dans la variété mésolectale, définie par J. Dubois et al. (2002, p. 298) comme « un usage plus ou moins identifiable, distinct de la variété acrolectale et de la variété basilectale. » La variété mésolectale du français ivoirien, tel que perçu par P..K.K, Adou (2014, p. 11) « correspond au français des personnes qui ont fait des études secondaires. La syntaxe de ce français diffère très peu du français standard. Mais elle est caractérisée par des résémantisation, des emprunts lexicaux et très souvent par des expressions particulières relevant d'une traduction littérale d'expressions spécifiques aux langues africaines en général ». Dans ce même ordre d'idée, il rapporte les propos

de N.M. Knutsen en écrivant que « le français ivoirien est assez plus proche du français standard, se distinguant de celui-ci par quelques traits d'ordre phonétique et lexical, à un français basilectal se caractérisant par un nombre de traits non standard, en passant par un français local ». De ce qui précède, il convient de dire que le français ivoirien se détermine par le lexique et le niveau de langue en rupture avec les normes académiques en respectant les normes du participe, comme l'illustrent les phrases suivantes :

- (E14) : « Les vigiles **ont macheté** les voleurs. » (Inédit)
 (E15) : « Le voleur **a pris** drap devant le policier. » (Inédit)
 (E16) : « Mon fils **a versé** ma figure par terre. » (Inédit)
 (E17) : « Mon oncle est un corps **habillé**. » (Inédit)

Les mots en gras reflètent les caractéristiques morphologiques du participe. Ils sont tantôt de forme simple, tantôt de forme composée. Cela dénote de ce que le mode participe n'a subi aucune altération dans sa forme en se déportant dans le discours mésolectal. La structure demeure intacte telle que fixée par les puristes du bon usage. Par ailleurs, ces mots arborent d'autres aspects dans leurs usages. Le participe « macheté » marque une dérivation verbale. Il est formé à partir du substantif « machette ». Le radical (machette) est associé au suffixe (er). Cette transformation est dite dérivation propre et définie par M. Grevisse (2016, p. 74) comme « la création des mots nouveaux par l'addition de certaines terminaisons spéciales appelées suffixes, qui modifient la signification du radical ». Le participe « pris » est une extension d'emploi. Il quitte, en effet, son sens de base pour épouser un autre sens. Dans ce cas d'espèce, l'on parle d'acclimatation ou encore de tropicalisation du mot dans le lexique ivoirien. Il ne s'agit plus du mot dont la sémantique serait « emporter », « posséder » ou « recueillir ». Par contre, l'expression est calquée dans la notion de « mortification », de « confusion ». Le participe « versé » est employé dans un cadre particulier. Il marque une traduction littérale des langues locales. Cette structure phrastique n'est qu'une transposition littérale de la pensée tout en formulant le discours tel qu'il est. Chaque mot des langues locales correspond à un mot de la langue française. En bon usage, la phrase « Mon fils a versé ma figure par terre » s'énonce « Mon fils m'a humilié » ou encore « Mon fils m'a couvert de honte ». Dans ce mode d'expression, il ne s'agit pas de subversion des langues importées, mais bien selon L.-J. Calvet (2010, p. 146) d'une langue qui permet aux Africains francophones « de disposer d'un français qui soit pas une langue de bois et dans laquelle ils puissent s'exprimer, sans contrainte et sans à-peu-près, ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent. » En fonction des réalités sociolinguistiques, les usagers opèrent des calques à travers des glissements sémantiques de leur dialecte sur le français. Cette transposition des dialectes dans la langue française marque le phénomène de « transport linguistique » tel qu'indiqué G. Kouassi (2007, p. 55). Le participe « habillé » se définit comme un glissement de sens. Le groupe syntagmatique « corps habillé » est le dénominateur des forces de l'ordre (Police, Gendarmerie, Militaire). La fonction métaphorique du participe « habillé » détermine l'activité exercée.

On retient que les particularités du français ivoirien présentent des fortunes diverses. Dans une situation de communication, elles sont marquées par la dérivation verbale, par l'extension d'emploi, par la traduction littérale et par le glissement de sens. Toutes ces caractéristiques n'aliènent en rien la structure morphologique du mode participe. Qu'en est-il de l'interprétation du participe dans le français ivoirien ?

2.3 *L'interprétation sémantique du participe dans le continuum du français ivoirien*

Considéré comme l'expression de bon usage selon les prescriptions de l'Académie française, le participe constitue une dynamique dans la langue française. Il se détermine comme une norme de clarté linguistique et une marque d'érudition du fait qu'il soit très usité dans les énoncés tant à l'oral qu'à l'écrit. Dans le français ivoirien, l'usage du participe ne constitue aucune ambiguïté dans sa structure morphologique. Le respect scrupuleux de ses formes s'observe dans cette variété mésolectale. Par ailleurs, cet idiome connaît une réadaptation sémantique dans son expression en Côte d'Ivoire, particulièrement. Le français ivoirien est un parler hybride et difficile à circonscrire. Il est continuellement influencé par les autres usages (français populaire ivoirien, nouchi, français standard). Dans cette perspective, pour P..K.K. Adou (2017, p. 89.), « le français ivoirien se présente comme le français vernaculaire de Côte d'Ivoire, c'est-à-dire un français accessible à n'importe quel locuteur quels que soient son rang social et son niveau d'étude. Ce français, qui se veut oral, est souvent rencontré dans certains écrits notamment dans la presse écrite et dans certaines œuvres littéraires. » Ces exemples permettent de confirmer cette assertion :

(E18) : « Le vin Château de France, on **est tombé** dedans. » (Publicité sur RTI)

(E19) : « Le voisin du balcon **a collé** l'étudiante. » (Inédit)

(E20) : « L'artiste-chanteur **a tué** pendant son concert ». (Inédit)

(E21) : « Cet étudiant **a tapé** poteau à l'examen. » (Inédit)

(E22) : « Le discours du Maire **a enjaillé** la population. » (Inédit)

(E23) : « Mon fils **a versé** ma figure par terre. » (Inédit)

Les mots marqués en gras sont des participes passés de forme composée. Du point de vue morphosyntaxique, ils obéissent à celle établie par les normes grammaticales. La subversion de ces usages réside dans la sémantique selon les énoncés. Le participe passé « tombé » est une expression relative à une publicité de vin diffusée sur la première chaîne de télévision ivoirienne. Dans le français standard, il indique l'action de chute, de défaillance d'ordre moral, d'écroulement, d'effondrement... En extension d'emploi, il arbore le sens de goût, de plaisir, d'affection. C'est un vin succulent prisé par un bon nombre de consommateurs. Sous l'emprise de ce breuvage, l'on y renonce plus. L'emploi du participe passé « tombé » traduit l'attachement, la volupté, la délectation qu'offre cette boisson. Par ailleurs, il importe d'indiquer que le mot « tombé » reprenne son sens originel en ce sens que l'abus de l'alcool mène à la déchéance, à la dépravation. En étant dépendant à ce liquide, l'on risque de tomber

véritablement vu son effet sur l'organisme humain. Ce n'est pas fortuit lorsque les fabricants estampillent la notice : "**abus dangereux pour la santé**".

Le participe passé « collé » est un euphémisme pour désigner l'acte sexuel entre deux individus. Cette liaison est en rapport avec les sentiments qu'éprouvent deux individus l'un vers l'autre. C'est la résultante d'un sentiment affectif. Dans ce schéma de rapprochement des êtres par le truchement du sexe, il ressort que l'acte est, dans la majeure partie, consensuel, tout en favorisant et en renforçant les liens d'amitié. Aussi, il marque la fusion charnelle et sentimentale des amants. S'agissant du participe passé « tué », il ne rime pas avec l'action de meurtre, de massacre ou d'homicide comme définie par le dictionnaire d'usage. Cet emploi est un langage familier qui renvoie à l'intensité positive marquée par la maîtrise de son art, d'un public acquis à sa cause. On parlera ici de subjugation du public face à la prestation d'un artiste lors d'un concert. Plongé dans l'extase durant la prestation de l'artiste qui s'apparente à une idole, le public peut dans un moment d'emportement commettre des actes qui échappent au contrôle de leur conscience. Dès lors, le participe « tué » dans ce cas de figure ramène au sens perdre le contrôle de sa personne, être envoûté par la prestation d'un artiste. Concernant le participe passé « tapé », il faut noter qu'il dénote l'échec, le fiasco, la défaite... En effet, pris en contexte, il a une fonction métaphorique en rapport avec le substantif « poteau ». Objet rigide et fixe, le poteau sert dans le domaine de la construction et de l'électricité. Il est immobile et par conséquent observable. Le mouvement de heurter, de cogner cet objet indique une maladresse dans notre vie quotidienne. Un échec peut être évité lorsque nous prenons toutes mesures possibles dans tout ce que nous entreprenons. S'agissant du participe passé « enjaillé », il répond à un néologisme. Ce mot est formé à partir du radical « enjoy » qui est un usage anglais. Il signifie la joie, la gaieté... Ce transfert idiomatique a permis de créer le mot « enjailler ». Tout en demeurant dans le critère sémantique notionnel, le participe passé « enjaillé » indique la satisfaction, l'adhésion, l'agrément, l'approbation d'un fait. Cet idiome n'est qu'une transposition dans la caractéristique lexicale de l'expression. Le locuteur ivoirien s'en est approprié pour le réadapter. Il garde toujours ses traits syntaxico-sémantiques. Quant au participe passé « versé », il est construit à partir de la traduction littérale des langues locales. Le caractérisant du nom « figure » n'est pas essentiel. En réalité, le mot figure du point de vue de l'anatomie de l'homme ramène à son faciès lié rigidement au reste du corps de l'homme. En l'état, il ne peut s'assimiler à un corps sécable qui peut être divisé en plusieurs entités ou à un liquide qui a la propriété de couler comme un l'eau. En prenant pour image la "figure versée", il s'agit de l'attitude d'une personne humiliée qui n'arrive plus à soutenir le regard des autres du fait de la honte et dont les yeux sont constamment rivés au sol pour éviter de soutenir le regard des autres. De fait, ce transfert littéral des idiomes convoqués qui composent cette structure phrastique peut se transcrire ainsi : "Mon fils m'a couvert de honte" ou "Mon fils m'a fait subir une humiliation".

On peut donc déduire que le participe, dans le français ivoirien, présente les mêmes caractéristiques morphologiques telles qu'elles ont été fixées par les législateurs du bon usage. Par contre, il s'opère une plurivocité de sens dans leur emploi en quittant leur notion définie par le dictionnaire académique pour épouser d'autres sens. Cette distorsion sémantique est une créativité linguistique propre au locuteur ivoirien.

Conclusion

En rapport avec l'étude du mode participe, il convient de retenir que le participe, dans la langue française, constitue une marque de bon usage et une norme de clarté linguistique. Cet idiome grammatical offre à tout usager un respect scrupuleux de sa morphosyntaxe telle que fixée par les normes grammaticales. Malgré le transfert des langues locales africaines dans la langue française, il n'en demeure pas moins que les dialectes des pays colonisés continuent d'observer la structure du mode participe. Ce qui dénote de la créativité qui tend à ivoiriser la langue française jusqu'à un certain seuil. Les principes immuables de la grammaire française fixés depuis le XVII^e siècle s'observent dans le continuum du français ivoirien. Ainsi, l'emploi du participe dans le contexte ivoirien produit une réadaptation lexicale au détriment de celle énoncée par les usages. Cette expression détournée de la langue du colonisateur relève de l'acclimatation.

Références bibliographiques

- ARRIVÉ, M. et al, 1986, La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française, Flammarion, Paris.
- BANDAMAN, M. 2000, L'amour est toujours ailleurs, PUCI, Abidjan.
- BRUNO, F, et al, 1969, Précis de grammaire historique de la langue française, Masson et Cie, Paris.
- CALVET, L.-J, 2010, Histoire du français en Afrique : Une langue en copropriété ? Éditions Écriture, Paris.
- CHEVALIER, J-CI et al, 1964, Grammaire Larousse du français contemporain, Larousse, Paris.
- DUBOIS, J. et al, 2002, Dictionnaire de linguistique, Larousse, Paris.
- GREVISSE, M, 2016, Le Bon Usage, 16^e édition, De Boeck Supérieur, Paris.
- IMBS, P., 1968, L'emploi des temps verbaux en français moderne, essai de grammaire descriptive, Librairie C. Klincksieck, Paris.
- KOUASSI, G, 2007, Le phénomène de l'appropriation linguistique et Esthétique en littérature africaine de langue Française. Le cas des écrivains ivoiriens : Dadié, Kourouma et Adiaffi, Éditions Publibooks, Paris.
- RIEGEL, M. et al, 1994, Grammaire méthodique du français, Puf, Paris.

Webographie

- ABOA, A.A.L, La Côte d'Ivoire et la langue française : les facteurs d'une appropriation, www.ltml.ci/files/articles3/Laurent%20ABOA.pdf, 2014, consulté le 27/01/2019.

- KOUADIO, N.J, « Le français en Côte d'Ivoire, de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue endogène », Document pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, <http://dhfles.revue.org/125>, 2008, consulté le 27/01/2019.
- KOUADIO, P.A.K, Quelques particularités syntaxiques du français en Côte d'Ivoire, [www.ltml.ci/files/articles10/ADOU Pierre](http://www.ltml.ci/files/articles10/ADOU_Pierre), 2014, consulté le 28/01/2019.
- KOUADIO, P.A.K, Le français parlé en Côte d'Ivoire : sécurité ou insécurité linguistique, [www.ila.ci/upload/ila/article/7Article Adou 42.pdf](http://www.ila.ci/upload/ila/article/7Article%20Adou%2042.pdf). 2017, consulté le 28/01/2019.